

Province de Québec
Municipalité de Val-Racine
Mardi, le 19 novembre 2024

Le conseil de la municipalité de Val-Racine siège en séance ajournée, ce 19 novembre 2024 à 19h00, au 2991, chemin St-Léon et sont présents son honneur le Maire M. Pierre Brosseau et les conseillers suivants : M. Doris Rousseau, Mme Geneviève Beaulieu, M. Serge Delongchamp, Mme Frédérique Vachon, M. Éric Morency et M. Sylvain Bergeron.

Assiste également à la séance, Mme Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**
Et résolu unanimement,

D'Adopter l'ordre du jour.

Adoptée

2024-436

RÈGLEMENT NO 323 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 214 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION.

Je, soussigné, **M. Éric Morency**, conseiller, donne avis qu'il est présenté séance tenante, un PROJET DE RÈGLEMENT NO 323 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 214 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION.

Le projet de règlement vise :

- Bonifier la réglementation.

2024-437

PROJET RÈGLEMENT NO 323 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 214 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION

ADOPTION : PROJET DE RÈGLEMENT NO 323

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Racine a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 214;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Et résolu unanimement,

QUE le conseil de la Municipalité de Val-Racine adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT NO 323 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 214 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux *articles 126 et 127* de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire M. Pierre Brosseau, le 3 décembre 2024, à 18h30, au 2991, chemin St-Léon, Val-Racine;

QUE le conseil municipal mandate la Greffière-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

Adoptée

2024-438

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de M. Serge Delongchamp.

2024-439

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

2024-440

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Frédérique Vachon propose la fermeture de la séance, il est 19h25.

Pierre Brosseau
Maire

Chantal Grégoire
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2024-437.
